



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 22 février 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 15 février 2023, s'est réuni le mercredi 22 février 2023 à 18h, en séance publique, Salle d'animation du restaurant du Fort à Aiton, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 16

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Daniel	TAVEL	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégué représenté : 1

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
André VAIRETTO	Département	Auguste PICOLLET	2 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 16 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	22 voix
Nombre de membres représentés	1 délégué	Nombre de voix	2 voix
TOTAL des voix	24 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

**Objet : Ressources Humaines – Convention de mutualisation de moyens avec le
Département de la Savoie – Mise à disposition du pôle technique**

Rapporteur : M. le Président

Pour le suivi technique du Syndicat, depuis sa création, le Département de la Savoie met à disposition du S.I.S.A.R.C du personnel spécialisés dans la gestion des cours d'eau. Le suivi technique du SISARC est ainsi assuré par une équipe spécialisée de la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental de Savoie.

Cette mise à disposition s'inscrit dans un cadre volontariste, qui est encadrée par une convention entre le SISARC et le Département. La convention, signée le 13 février 2015, établie entre le Département de la Savoie et le S.I.S.A.R.C, pour la période 2015-2018 a été renouvelée en juillet 2019, par avenant pour la période du 2019-2022 (échéance au 31 décembre 2022).

Cet avenant précisait aussi que les services du Département effectuent, par ailleurs, des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de réparation et de confortement des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc, prestations que l'Etat prend en charge financièrement dans le cadre de des PAPI.

Par délibération du 18 janvier 2023, le Conseil Syndical a approuvé le principe de renouvellement de la convention de mutualisation des services techniques avec le Département de la Savoie.

Le projet de convention a été établi durant le début d'année 2023, il est joint en annexe du présent rapport.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président à signer cette convention et en suivre l'exécution ;***
- ***d'une manière générale, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

